



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement –
Stratégie foncière et immobilière

N° 2024 - D - 161

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE POUR LE MAINTIEN D'UNE ACTIVITE COMMERCIALE EN CENTRE-BOURG ENTRE LA COMMUNE DE SERS, GRANDANGOULEME ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINNE – AVENANT N°1

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°250 en date du 26 septembre 2019, approuvant la convention opérationnelle d'action foncière avec la commune de Sers et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF) et GrandAngoulême, pour le maintien d'une activité commerciale en centre-bourg,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°90 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Pascal MONIER en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée l'avenant n°1 à la convention opérationnelle n°16-19-140 dont l'objet est le maintien d'une activité commerciale en centre-bourg, entre la commune de Sers, l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine et GrandAngoulême.

Article 2 - L'avenant n°1 a pour objet :

- de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- création d'un article sur les modalités d'engagement financier global au titre de la convention ;
- l'octroi d'une minoration foncière.

Pour rappel, GrandAngoulême est garant du respect de la convention cadre et des orientations de développement urbain et n'intervient pas financièrement.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 JUIN 2024

Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du bureau

Reçu en Préfecture
Le : 28 JUIN 2024
Affiché ou notifié
Le : 28 JUIN 2024

Pascal MONIER